



Recuparation des frais de notaire...

Par **julien57**, le **28/04/2013 à 16:41**

BonjourrrrrnMon ex copacsée et moi même avons acquis un bien immobilier en indivision.rnJ'ai payer les frais de notaire en intégralité. Cependant rien n'a été signalé chez le notaire.rnJe devais les récupérer à la vente de celui ci.rnrnOr le problème c'est que aujourd'hui nous sommes séparés et elle ne souhaite plus me rembourser. En effet nous avons vendu à perte notre bien. (séparation oblige)rnrnJ'aimerais connaitre les possibilités qui s'offrent à moi afin de récupérer la moitié des frais de notaire qui me sont dues.rnrnrnmerci pour votre retour